

COMMUNE DE NIVILLAC
Arrondissement de Vannes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre,
Le vingt-quatre juin,
Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie
Sous la présidence de Monsieur Guy DAVID, Maire
Date de convocation du conseil municipal : lundi 17 juin 2024

Conseillers en exercice : 27 - Conseillers présents : 21 - Votants : 24

PRESENTS : Mme ADVENARD Annick - Mme ALIX Sigrid – Mme BAUCHEREL Virginie – Mme BEREZOVSKAYA Anna - M. BLINO Jérôme – Mme BRÛLÉ Karine - M. BUESSLER-MUELA Patrick – M. CHESNIN Julien – M. DAVID Gérard – M. DAVID Guy – Mme DENIGOT Béatrice – M. DESBOIS Stéphane – Mme DESMOTS Isabelle – Mme GRUEL Nathalie - Mme HERVOCHE Josiane – M. LOGODIN Xavier – M. MORICET Xavier – Mme PHILIPPE Jocelyne – M. RENARD Patrice - M. ROZÉ Eric – M. SEIGNARD André

ABSENTS EXCUSÉS : Mme BAHOLET Stéphanie - M. GOMES AMORIM Raoul Manuel - M. LORJOUX Laurent – Mme PALVADEAU Stéphanie – M. POISSON Yannick - M. POTIER Jérémy

POUVOIRS : M. GOMES AMORIM Raoul Manuel (Pouvoir à Monsieur Eric ROZÉ) - M. LORJOUX Laurent (Pouvoir à Madame Jocelyne PHILIPPE) – M. POISSON Yannick (Pouvoir à Monsieur Julien CHESNIN)

Secrétaire de séance : M. Julien CHESNIN

Délibération n°2024D42 : Clôture du budget annexe lotissements (24001)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le compte administratif 2023 du budget annexe lotissements présentait un résultat net de clôture en excédent de 231 321.06 € en fonctionnement et un déficit de 12 149.04 € en investissement. Le résultat global de l'exercice 2023 était donc un excédent de 219 172.02 €.

Il indique que, compte tenu de la vente de l'ensemble des lots du lotissement de la Croix Jacques et du lotissement de Sainte Marie, ce budget annexe ne doit plus enregistrer d'opérations nouvelles et qu'il convient donc d'en prononcer la clôture au 31 décembre 2024.

Il précise qu'en vue de cette clôture, il convient de passer les écritures suivantes au budget lotissements :

- Emission d'un mandat au compte 7133 chapitre 042 pour 12 149.04 €
- Emission d'un titre au compte 3351 chapitre 040 pour 12 149.04 €
- Emission d'un mandat au compte 65888 pour régulariser les centimes de TVA pour 26 centimes

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES – Hôtel de Bizien- 3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Une fois ces écritures enregistrées, il conviendra de constater le reversement de l'excédent du budget lotissements au budget principal, de la manière suivante :

- Emission d'un mandat au compte 65822 sur le Budget lotissement 24001 pour 240 596.02 €
- Emission d'un titre de recettes au compte 75821 sur le budget principal 24000 pour 240 596.02

Au vu de cet exposé et de l'avis favorable, à l'unanimité des membres présents de la commission des finances réunie le 11 mars 2024, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- D'autoriser Monsieur le Maire à passer les écritures suivantes :
 - Emission d'un mandat au compte 7133 chapitre 042 pour 12 149.04 €
 - Emission d'un titre au compte 3351 chapitre 040 pour 12 149.04 €
- D'approuver le mandatement au compte 65888 des sommes nécessaires à la régularisation de la TVA
- D'approuver le reversement de l'excédent du budget lotissements d'un montant de 240 596.02 € au budget communal 2024 en passant les écritures suivantes :
 - Emission d'un mandat au compte 65822 sur le budget lotissement 24001 pour 240 596.02 €
 - Emission d'un titre de recettes au compte 75821 sur le budget principal 240 00 pour 240 596.02
- De prononcer la clôture du budget annexe lotissements au 31 décembre 2024,

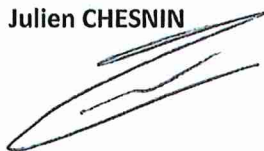
Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à passer les écritures suivantes :
 - Emission d'un mandat au compte 7133 chapitre 042 pour 12 149.04 €
 - Emission d'un titre au compte 3351 chapitre 040 pour 12 149.04 €
- **Approuve** le mandatement au compte 65888 des sommes nécessaires à la régularisation de la TVA
- **Approuve** le reversement de l'excédent du budget lotissements d'un montant de 240 596.02 € au budget communal 2024 en passant les écritures suivantes :
 - Emission d'un mandat au compte 65822 sur le budget lotissement 24001 pour 240 596.02 €
 - Emission d'un titre de recettes au compte 75821 sur le budget principal 240 00 pour 240 596.02
- **Prononce** la clôture du budget annexe lotissements au 31 décembre 2024,

Pour extrait conforme,

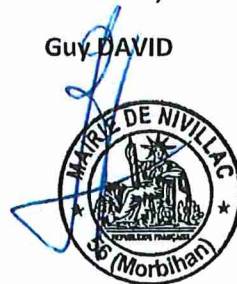
Le secrétaire de séance,

Julien CHESNIN



Le Maire,

Guy DAVID



Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES – Hôtel de Bizien- 3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.